

COMMUNE DE MITTELWIHR

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Mittelwihr
de la séance du 2 novembre 2010
sous la présidence de Monsieur Hugues SPENLEHAUER, Maire

Etaient présents :

Monsieur Hugues SPENLEHAUER, Maire,
Messieurs Alain KLEINDIENST, Jean-Jacques ZIRGEL et Jean-Michel HERRSCHER,
adjoints,
Monsieur Olivier BERGER, Monsieur Jean-Claude BURGHART, Madame Arlette ECKERT,
Monsieur Gilbert LEIB, Madame Marie-France SIEGLER et Monsieur Dominique
WALTSBURGER, conseillers municipaux.

Etait excusé, pas représenté :

Monsieur Christian WURTZ

Procurations :

Madame Eve FONNE à Madame Arlette ECKERT
Monsieur Hervé FRANTZ à Monsieur Jean-Claude BURGHART
Madame Fanny OSTER à Monsieur Olivier BERGER
Monsieur Philippe SCHEIDECKER à Monsieur Dominique WALTSBURGER

Secrétaire de séance :

Madame Martine OTTERMANN, Secrétaire de Mairie

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du 19 octobre 2010
2. Assainissement Non Collectif (A.N.C.) – Convention de délégation à la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé
3. Contrat de fourniture de gaz naturel – Proposition de renouvellement triennal
4. Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin – Rapport d'activité 2009
5. Indemnité de conseil au receveur – Exercice 2010
6. Conseil Général du Haut-Rhin – Rapport d'activités des services 2009
7. Service Incendie – Acquisition d'appareils respiratoires isolants
8. SIVU des Perles du Vignoble – Nouveau dépliant "Sentiers Viticoles"
9. Association Française contre les Myopathies – Demande de subvention
10. Association des Paralysés de France – Demande de subvention
11. Divers :
 - Déclaration(s) d'intention d'aliéner
 - Commission cimetièrre – Compte rendu de la réunion du 23 octobre 2010
 - Date du prochain Conseil Municipal : 7 décembre 2010

POINT N°1**Approbation du compte rendu de la séance du 19 octobre 2010**

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la séance du 19 octobre 2010.

Après délibération, le compte rendu est adopté à **l'UNANIMITE**.

POINT N°2**Assainissement Non Collectif (A.N.C.) – Convention de délégation à la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé**

Monsieur le Maire expose :

Afin de permettre aux communes de faire face aux obligations réglementaires en la matière, la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé avait déjà réalisé, à leur demande, une assistance technique et administrative sur la période 2001-2006. Cette mission avait permis de dresser l'inventaire des installations en précisant leur état de conformité selon la réglementation en vigueur fin 2006.

Par délibération du 28 janvier 2009, le Conseil Communautaire approuvait le principe d'une reconduction de la gestion de l'A.N.C. dans le cadre d'une délégation de missions à la Communauté de Communes.

Pour mettre cette décision en application, la Communauté de Communes a décidé de confier les missions d'A.N.C. à Monsieur Hubert HIRN, agent embauché à temps partiel, technicien spécialisé de l'assainissement à la Communauté de Communes du Pays de Brisach.

La convention de délégation à intervenir entre la Commune de Mittelwihr et la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé, a notamment pour objet de définir les missions d'A.N.C. déléguées, les principales modalités de réalisation de ces missions et les modalités relatives à leur financement ; le Maire continuant d'assumer sa responsabilité en la matière au titre de ses pouvoirs généraux de police administrative de la salubrité (art. L 2213-30 du C.G.C.T.). Elle prend effet à la date de signature et est valable pour l'année 2010. Elle sera tacitement reconduite d'année en année sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis de six mois.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à **l'UNANIMITE**,

- autorise le Maire à signer la convention, dont copie sera annexée à la présente, ainsi que tout avenant ou actualisation ultérieure.

POINT N° 3**Contrat de fourniture de gaz naturel – Proposition de renouvellement triennal**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition commerciale établie par le prestataire actuel de la Commune, Gaz de France Provalys, en vue du renouvellement du contrat de fourniture de gaz naturel arrivé à échéance.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à **l'UNANIMITE**,

- se déclare favorable au renouvellement triennal,
- autorise le Maire à signer le contrat de vente pour la période du 01/12/2010 au 30/11/2013.

POINT N° 4**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin – Rapport d'activité 2009**

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin transmet aux communes membres, le rapport d'activité de l'exercice écoulé, pour communication au Conseil Municipal.

Après avoir entendu le Maire exposer les points forts du rapport 2009 et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'UNANIMITE**, approuve le rapport présenté.

POINT N° 5**Indemnité de conseil au Receveur – Exercice 2010**

Basée sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des trois dernières années (2007-2008-2009), le calcul de l'indemnité de conseil due au Receveur Jean-Luc BEYER, au titre de 2010, s'élève à 367.30 €.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à **l'UNANIMITE**, autorise le Maire à engager la dépense.

POINT N° 6**Conseil Général du Haut-Rhin – Rapport d’activités des services 2009**

Lors de sa réunion publique du 25 juin 2010, le Conseil Général a adopté le rapport d’activités des services pour l’année 2009.

Afin d’allier qualité d’information et développement durable, cette nouvelle édition se présente sous la forme d’un document numérique accessible via le site Internet du Conseil Général.

Il présente les diverses réalisations de l’année écoulée inscrites dans la démarche de solidarité avec les Haut-Rhinois et les Territoires, définie et conduite par le Conseil Général.

Le Conseil en prend acte.

POINT N° 7**Service incendie – Acquisitions d’appareils respiratoires isolants**

Monsieur le Maire expose :

Un appareil respiratoire isolant (A.R.I.), équipement de protection individuelle, est un appareil prodiguant une protection respiratoire qui permet aux pompiers, d’évoluer dans une atmosphère non respirable, toxique ou asphyxiante.

Ces équipements sont éligibles à une subvention du Service Départemental d’Incendie et de Secours (S.D.I.S.) à hauteur de 20 % de leur valeur H.T.

Pour le Centre de Première Intervention de Mittelwihr, il s’agit de l’acquisition de deux appareils avec bouteilles de réserve pour un montant global de 2 412.26 € HT (2 885.06 € TTC).

Après avoir entendu l’exposé du Maire et en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à **l’UNANIMITE**,

- approuve l’acquisition d’appareils respiratoires isolants,
- dit que les crédits nécessaires seront prélevés au compte 21568 du budget primitif 2010,
- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du S.D.I.S.

POINT N° 8**SIVU des Perles du Vignoble – Nouveau dépliant « Sentiers Viticoles »**

Monsieur le Maire présente le document de travail élaboré par le SIVU des Perles du Vignoble remis aux délégués lors de la réunion du 14 septembre dernier. Il a été convenu que cet inventaire descriptif complet de chaque sentier serait vérifié par chaque commune, et qu'une mise en commun des observations et suggestions se ferait sur l'ensemble des six collectivités au cours de la prochaine réunion qui se tiendra à Riquewihr le 25 novembre 2010.

Monsieur le Maire convie l'assemblée à examiner le compte rendu présenté.

Des discussions menées autour du rapport présenté, il ressort :

- qu'il serait souhaitable d'établir un cahier des charges harmonisé sur l'ensemble des six collectivités concernées ;
- qu'il serait opportun de revoir la signalétique du sentier (le bois est-il le matériau le plus approprié ?) ;
- qu'il serait judicieux de modifier le tracé communal de Mittelwihr en direction de la Rue du Lys.

POINT N° 9**Association Française contre les Myopathies – Demande de subvention**

Monsieur le Maire rappelle que la procédure d'instruction des demandes de subventions des associations s'inscrit dans la préparation budgétaire globale de la Commune.

Pour permettre l'équilibre budgétaire en section de fonctionnement, le Conseil Municipal délibère en début d'exercice, au moment du vote du Budget Primitif, sur l'enveloppe globale des subventions attribuées. Les demandes réceptionnées en Mairie à cette date, sont instruites et arbitrées par la Commission des Finances, dans les limites précitées.

La présente demande sera donc réexaminée en séance budgétaire.

POINT N° 10

Association des Paralysés de France – Demande de subvention

Cette demande est soumise à la même procédure que la précédente et sera donc revue en séance budgétaire.

POINT N° 11

Divers

- Déclaration(s) d'intention d'aliéner
- Commission cimetièrre – Compte rendu de la réunion du 23 octobre 2010
- SIABE – Compte rendu de la réunion du 26 octobre 2010
- Dates à retenir :
 - Réunion de la Commission des Finances : le 2 décembre 2010 à 19h³⁰
 - Réunion du Conseil Municipal : le 7 décembre 2010 à 20h

Levée de séance à 21h⁴⁵